

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS418

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

ARTICLE 8

Après l'alinéa 31, insérer l'alinéa suivant :

« c) Au premier alinéa du III, les mots : « de l'infraction prévue » sont remplacés par les mots : « des infractions prévues » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.